



APPEL À CANDIDATURE POUR PARTICIPER A LA SESSION DE FORMATION INTERNATIONALE SUR LE « BUDGET PARTICIPATIF »

Du 03 au 14 Septembre 2018 à Abidjan - COTE D'IVOIRE

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le budget participatif apparaît de plus en plus comme une innovation des pratiques d'administration des collectivités territoriales apte à promouvoir les principes de bonne gouvernance locale. Elle peut rendre les dépenses des collectivités territoriales plus transparentes et stimuler la participation des citoyens à la prise de décisions relatives aux ressources publiques et leur mobilisation. Elle peut aussi améliorer les recettes fiscales des collectivités territoriales et réorienter les investissements vers les infrastructures de base en faveur des quartiers défavorisés. Elle contribue enfin au renforcement des réseaux sociaux et aide à aplanir les divergences entre élus et les différentes composantes de la société civile.

Parce qu'il élargit la base de la participation des citoyens à l'affectation des ressources publiques, le budget participatif concourt à l'avènement de collectivités territoriales socialement mieux intégrées, en permettant aux catégories sociales traditionnellement marginalisées de rompre le cycle de l'exclusion.

En Afrique, le budget participatif attire depuis le début des années 2000, de plus en plus l'attention des gouvernements nationaux et locaux, de la société civile et des organismes de développement international.

Pour les collectivités territoriales africaines, le processus du budget participatif constitue un puissant levier contribuant à la mise en œuvre de nouveaux agendas mondiaux, notamment les objectifs du développement durable en particulier l'ODD 11 «**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts tous, sûrs, résilients et durables**» et l'ODD 16 «**Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes**», le nouvel agenda urbain et l'agenda du climat.

Il permet également aux citoyens de mieux se faire entendre dans l'élaboration des budgets et la gestion des ressources et services publics. Le budget participatif est reconnu non seulement comme un moyen pour une meilleure efficacité budgétaire, mais également une solution pour orienter les ressources publiques vers les plus pauvres et assurer ainsi une meilleure justice fiscale, une inclusion sociale, économique et l'approfondissement des processus de décentralisation et la responsabilisation des gouvernants vis-à-vis des citoyens.

Le collège du BP s'inscrit dans le cadre de l'offre de formation continue de ALGA et donne l'opportunité aux participants d'acquérir des compétences en matière de BP, de démultiplier leur expertise, de partager leurs expériences. Elle est organisée par l'Académie Africaine des Collectivités Territoriales (**ALGA**) dans le cadre d'un partenariat entre Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (**CGLU-Afrique**), Enda ECOPOP et l'Observatoire International de la Démocratie Participative en Afrique (**OIDP Afrique**).

II. OBJECTIFS

La formation des facilitateurs vise à renforcer les savoirs (connaissances, compréhension), les savoir-faire (compétence, aptitudes) et les savoir-être (attitudes, comportements) des participant(e)s pour les rendre plus efficaces dans la préparation, la mise en œuvre et le suivi du BP. Il s'agira de créer un pool de compétences africaines francophones apte à accompagner les collectivités territoriales dans l'élaboration de leurs budgets selon une approche de gouvernance centrée sur les besoins des citoyens et une éthique de gestion transparente. Sur ce, une vingtaine de conseiller(e)s et facilitateurs africains francophones seront formé(e)s, aux concepts, principes, et méthodes du budget participatif et bénéficieront d'un accompagnement pour élaborer un plan d'action de réinvestissement des connaissances acquises, dans leur pays respectif.

III. CONTENU DE LA FORMATION

Le contenu de la formation des conseillers et facilitateurs du BP se décline en cinq (5) modules et une vingtaine (20) de séquences :

Module 1 : Décentralisation et gouvernance locale

1. Décentralisation et contexte des CT
2. Finances publiques et fiscalité des CT

Module 2 : Introduction au Budget Participatif

3. Définition du BP
4. Historique, évolution et panorama du BP
5. Dimensions et conditions du BP
6. Principes du BP
7. Approches, méthodes et étapes d'élaboration et de mise en œuvre du BP
8. Etude de cas et expériences
9. Acquis et défis des approches de BP

Module 3 : Introduction à la facilitation des approches du BP

10. Méthode de discussion ciblée
11. Méthode de consensus et de vote des ateliers communautaires
12. Méthode de planification participative
13. Valeurs, attitudes, comportements et éthique du facilitateur du BP
14. Élaboration des supports du facilitateur

Module 4 : Travaux pratiques

15. Organisation des groupes de travail
16. Restitution des travaux de groupe
17. Mise en situation et ateliers pilotes

Module 5 : Certification, évaluation et suivi-post formation

18. Elaboration de plans d'actions
19. Introduction à l'Observatoire de la Démocratie Participative et Réseautage

IV. APPROCHE PEDAGOGIQUE

Le Cours de Formation des facilitateurs du Collège du BP de ALGA alterne les phases d'apports théoriques avec des exercices pratiques, les travaux de groupes et la mise en situation.

Contenus théoriques : Les exposés portant sur différents aspects du thème seront faits par des experts africains ou internationaux reconnus dans leurs domaines de compétence et portant notamment sur la compréhension du BP dans ses principes et conditions de mise en œuvre, les étapes, méthodes, outils du BP, les techniques d'animation des ateliers participatifs et de facilitation du processus.

Travaux pratiques, mise en situation / ateliers pilotes : ces contenus théoriques sont suivis de débats et complétés par des travaux pratiques afin de permettre aux participants d'avoir une meilleure maîtrise des méthodes et outils de mise en œuvre du BP. Ainsi les participant(e)s organisé(e)s en groupes seront amené(e)s à concevoir les fiches techniques d'animation ou de suivi du processus de budgétisation participative et à les dérouler au cours des ateliers pilotes.

Elaboration des plans d'actions : les différents exposés et présentations en plénières aussi bien que des travaux de groupe permettront aux participants d'arrêter un ensemble concret de mesures pour une meilleure promotion et une mise en œuvre efficace du BP, offrant de ce fait l'occasion à chaque participant(e) ainsi outillé(e) d'envisager les solutions adaptées à son propre contexte.

V. DUREE

Le collège du BP se déroule sur **deux (2) semaines**, soit **84 heures** de volume horaire de formation intensive en résidentiel, pour acquérir les connaissances et les aptitudes nécessaires.

VI. PUBLIC CIBLE

Le collège du BP est ouvert au public francophone et cible une vingtaine de participant(e)s sélectionné(e)s parmi :

- ✚ Les Elus, conseillers et agents des collectivités territoriales qui souhaitent améliorer leurs connaissances et renforcer leurs aptitudes à mettre en œuvre le budget participatif dans leur collectivité territoriale,
- ✚ Les Responsables des institutions intervenant dans les collectivités territoriales africaines,
- ✚ Les Responsables des Départements Ministériels en charge de la décentralisation, Gouvernance et du développement local,
- ✚ Les Responsables de formation des ONGs, programmes et projets,
- ✚ Les pratiquants de la décentralisation, de la gouvernance locale, du développement local et autres acteurs de la société civile.

VII. PREREQUIS ET CANDIDATURE

Les candidat(e)s désirant participer au Collège du Budget Participatif (BP) doivent :

- ✚ Etre titulaire d'un diplôme au moins égal au bac et justifier d'au moins 3 ans d'expériences professionnelles;
- ✚ Présenter une lettre de recommandation de sa structure d'origine ;
- ✚ Rédiger une lettre de motivation adressée à Madame la Directrice de ALGA ;
- ✚ Fournir un CV détaillé accompagné de la fiche d'inscription dûment remplie ;
- ✚ Fournir une attestation de financement de la formation.

Les dossiers de candidature devront être envoyés par courrier électronique aux adresses e-mails suivantes : Lramilijaona@uclga.org, wboumaaz@uclga.org, pdabire@uclga.org au plus tard le **20 août 2018**.

VIII. DATE ET LIEU DE LA FORMATION

La session du collège sur le BP est prévue pour se tenir du **03 au 14 Septembre 2018** à Abidjan en COTE D'IVOIRE.

IX. SUPPORTS PEDAGOGIQUES

ALGA prévoit de mettre à la disposition des participants un manuel de formation sur le Budget Participatif. Le **manuel de formation** se présente en deux volumes (Volume1: aspects théoriques et conceptuels du Budget Participatif et Volume 2 : méthodologies et approches de mise en œuvre du BP). Il fournit également le **Guide de facilitation** des approches participatives et l'ensemble des outils indispensables à la pratique du BP. Le manuel de formation sera enrichi par d'autres matériaux comme : les boîtes à images sur le BP, les BD sur le BP en supports numériques. Cette documentation supplémentaire sera incluse dans une clé USB constituant la valise pédagogique du facilitateur du BP qui sera remise à chaque participant.

X. CERTIFICATION

Au terme de la formation, les participants recevront un certificat d'aptitude à la facilitation des processus du BP. La Certification obtenue à la fin des deux semaines de formation confirme les connaissances théoriques et pratiques attestant les aptitudes à faciliter un processus de préparation et de mise en œuvre du BP. Un suivi post-formation sera assuré par l'équipe pédagogique de ALGA.

XI. PRISE EN CHARGE

Les inscriptions au Collège du BP se font auprès de **CGLU-Afrique/ALGA** moyennant une contribution financière de **1.250 euro** (Mille deux cent cinquante euro) par participant(e), couvrant les frais pédagogiques et les pauses (café et déjeuner) durant la session.

Le billet d'avion international (aller-retour), les frais de déplacement locaux, les frais d'hébergement et de restauration (dîner) sont entièrement à la charge des participant(e) s.

XII. RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Pour les inscriptions et toute autre information, merci de contacter :

1. **Chef du Pôle Ingénierie de Formation et Affaires Académiques de ALGA** : Mme Lova RAMILJAONA
Lramilijaona@uclga.org tél : 00212 658 333 027 / 00212 537 260 062
2. **Assistante de la Directrice de ALGA et chargée d'études** : Mlle Wafae BOUMAAZ
wafaeboumaaz@uclga.org tél : 00212 660 128 943 / 00212 537 260 062
3. **Assistant Comptable et Logistique de ALGA Ouagadougou** : Mme Philomène DABIRE
pdabire@uclga.org tél : 00226 70 26 67 03 / 00226 25 30 25 67
4. **Secrétariat OIDP-Afrique** : Mme Gisèle TAVAREZ, secretariat@oidp-afrique.org, tél : 00221 33 859 64 11